



COMPTE-RENDU DE SEANCE ET RELEVÉ DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME DU SANCY Séance du 18 septembre 2014

Le **18 septembre à 9h30**, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie du Mont-Dore, sous la Présidence de M. André GAY.

Date de la convocation : 9 septembre 2014

Nombre de conseillers : En exercice : **34** . Présents : **21** . Votants : **26**

Présents : André GAY, Président, Michel BABUT, Alphonse BELLONTE, Agnès BERTET, Joël CHARBONNEL, Stéphane CREGUT, Marie-Elisabeth CROZET, Hugues DANJOUX, Patrick DEAT, Jean-François DUBOURG, Philippe DUBOURG, Stéphanie ESTRADE, Jean-Michel FALGOUX, Sébastien GOUTTEBEL, Loïc GUEROULT, Johan JACLARD, Carole NORE, Jacques PERRON, Gilles RANC, Patrick SEBY, Patricia VERGNOL.

Excusés : Sébastien BERTRANK, Éric BRUT, Catherine GATIGNOL, Sébastien GATIGNOL, Philippe GRAS, Etienne GUICHARD, Christel LA RIVIERE, Amélie PANCRACIO, Henri VALETTE

Absents : Fabienne LEGROS, Pascal MICHELIN, Pierre MOINS, Michel POUGHON.

Pouvoirs : Sébastien BERTRANK à André GAY - Éric BRUT à Hugues DANJOUX - Catherine GATIGNOL à Jean-François DUBOURG . Philippe GRAS à Patrick DEAT . Amélie PANCRACIO à Stéphane CREGUT.

Secrétaire de séance : Luc STELLY, Directeur de l'Office de Tourisme du Sancy.

ORDRE DU JOUR :

Le Président propose au Conseil d'Administration de rajouter un point à l'ordre du jour : la parution des hébergements non classés. Le Conseil d'Administration accepte cette proposition.

L'ordre du jour sera donc le suivant

1. Compte-rendu attribution marché « refonte du site Internet »
2. Régie de recettes Boutique : nouveaux tarifs
3. Personnel : Contrats saisonniers . Modification poste Responsable NTIC
4. Participation Interprofession du Saint-Nectaire au Magazine « Origine Sancy Hiver »
5. Parution des hébergements non classés
6. Questions et informations diverses
7. Convention d'objectifs 2015-2017 : Analyse, réflexion et proposition du Conseil d'Administration à la Communauté de Communes du Massif du Sancy

COMPTE-RENDU ATTRIBUTION MARCHÉ « REFONTE DU SITE INTERNET »

Le marché a été attribué à l'agence RACCOURCI de la Rochelle qui a obtenu la meilleure note (71.64 points sur 100) pour un montant de 30 780 € TTC pour la refonte du site Internet. Le marché est attribué pour une durée de 4 ans + 1 année reconductible. Le coût annuel de l'hébergement et de la maintenance sera de 1843 € TTC.

DELIBERATION N° 2014-09-18-001 - Régie de Recettes « activité commerciale » - Nouveau tarif

Le Président propose au Conseil d'Administration d'adopter le tarif proposé ci-après concernant le topoguide escalade du Puy de Dôme qui sera vendu par le biais de la régie de recettes « activité commerciale » :

Marchandises taxées 5,5 %	Prix de vente TTC	Prix de vente HT
Topoguide Escalade Puy de Dôme	22,00 €	20,85 €

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, adopte le tarif proposé ci-dessus.

DELIBERATION N° 2014-09-18-002 - Personnel : Prolongation d'un contrat saisonnier

Le Président propose au Conseil d'Administration d'autoriser la prolongation d'un contrat saisonnier, initialement prévu jusqu'au 28/09, jusqu'à la fin de la saison thermale pour pallier le remplacement d'un congé maternité aux conditions suivantes :

Poste de conseiller touristique - Echelon : employé 1.1 - Indice 1300 - Durée : à temps plein 35 heures hebdomadaires - Dates : du 29/09/2014 jusqu'au 26/10/2014.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, autorise la prolongation d'un contrat saisonnier de conseiller touristique jusqu'au 26/10/2014 aux conditions stipulées ci-dessus.

DELIBERATION N° 2014-09-18-003 - Personnel : création des postes saisonniers hiver 2014/2015

Afin de renforcer nos effectifs permanents pour la prochaine saison hivernale, le Président propose au Conseil d'Administration d'autoriser les créations de postes saisonniers suivantes :

“ **Poste de conseiller touristique** - Echelon : employé 1.1 - Indice 1300 - Durée : à temps plein 35 heures hebdomadaires

- 1 poste du 15/12/14 au 04/01/15
- 6 postes du 08/12/14 au 29/03/15
- 3 postes du 08/12/14 au 10/05/15
- 1 poste du 08/12/14 au 06/09/15

“ **Poste d'agent de vente centrale de réservation** - Echelon : employé 1.1 - Indice 1300 - Durée : à temps plein 35 heures hebdomadaires du 10/11/14 au 15/03/15

“ **Poste d'employé agence postale communale** - Echelon : employé 1.1 - Indice 1300 - Dates : du 02/02/15 au 15/03/15

Durée : 16.25 heures hebdomadaires hors vacances et 33.75 heures hebdomadaires pendant les vacances scolaires.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, autorise les créations de postes saisonniers proposées ci-dessus.

DELIBERATION N° 2014-09-18-004 - Personnel : modification du poste Responsable NTIC

Suite au remplacement du poste de responsable NTIC, le Président propose de modifier le poste comme suit au tableau des effectifs :

Responsable en communication digitale - catégorie agent de maîtrise à l'échelon 2.3

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, approuve la modification du poste de responsable NTIC comme proposé ci-dessus.

DELIBERATION N° 2014-09-18-005 - Participation de l'Interprofession du Saint-Nectaire

L'interprofession du Saint-Nectaire a souhaité être notre partenaire dans le cadre de l'opération de communication intitulée « Magazine Origine Sancy Hiver 2014/2015 ».

Le Président demande au Conseil d'Administration de fixer le montant de la participation financière de l'interprofession du Saint-Nectaire à cette opération. Il propose une participation de 4 250 " HT.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, fixe le montant de la participation financière de l'interprofession du Saint-Nectaire à 4 250 " HT. Un titre sera émis pour recouvrement.

DELIBERATION N° 2014-09-18-006 - Parutions Hébergements 2015 - Offres de services sur le site Internet et encarts publicitaires pour les hébergements non classés.

Le Président propose au Conseil d'Administration de revoir sa décision sur la parution des hébergements non classés (cf. délibération 2014-03-07-003) et de l'étendre à tous les types d'hébergements présents sur le territoire du Massif du Sancy.

Il propose de permettre à tous les hébergements non classés de pouvoir souscrire une parution uniquement sur le site Internet www.sancy.com. La parution sur la brochure Hébergements restera réservée aux hébergements classés dans les catégories meublés, hôtels et résidences hôtelières, chambres d'hôtes, campings et autres hébergements ainsi qu'aux villages de vacances classés ou non, tel que cela fut adopté lors de la délibération 2014-03-07-003.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**,
- autorise en complément de la délibération n° 2014-03-07-003 la parution de tous les hébergements non classés sur le site Internet sancy.com.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Webcam Chastreix + webcam Lac Chambon

Le Directeur informe le Conseil d'Administration qu'une webcam panoramique sera installée pour cet hiver à la station de Chastreix-Sancy. Cette webcam sera cofinancée à hauteur de 50% chacun par l'Office de Tourisme du Sancy et la SEM des Remontées Mécaniques de Chastreix-Sancy.

La webcam fixe installée actuellement à Chastreix sera déplacée au Lac Chambon.

Démarchage Sancy Artense

Le Directeur informe le Conseil d'Administration qu'un démarchage accru a été entrepris par l'Office de Tourisme de Sancy-Artense auprès des prestataires installés sur le territoire du Massif du Sancy. Dans son argumentaire, l'Office de Tourisme de Sancy-Artense évoque un partenariat avec l'Office de Tourisme du Sancy, ce qui n'est pas le cas.

Antenne de l'Office de Tourisme du Sancy au pied des pistes du Mont-Dore

M. DEAT indique que des nouveaux bâtiments vont être réalisés au pied des pistes et il demande s'il faut prévoir un local pour y installer une antenne de l'Office de Tourisme. Il existe une demande pendant les vacances.

Le Directeur précise que les bureaux de tourisme sont plutôt installés à proximité des lieux d'hébergement. L'installation d'une antenne engendrera le recrutement de personnel supplémentaire ce qui n'est pas envisageable pour le moment. Afin de mieux renseigner les touristes, il propose d'installer des panneaux d'information aux pieds des pistes du Mont-Dore mais aussi Super Besse et Chastreix-Sancy.

M. DUBOURG fait remarquer que plusieurs locaux seront disponibles et qu'il sera toujours temps de en mettre un à disposition de l'Office de Tourisme.

Fermeture du Bureau de Tourisme de Murol

M. RANC demande pour quelle raison le bureau de tourisme de Murol ferme en ½ journée dès la fin août. Il juge que cette fermeture arrive bien trop tôt dans la saison.

Le Directeur répond qu'avec les effectifs disponibles, l'Office de Tourisme gère au mieux les amplitudes d'ouvertures des bureaux de tourisme. C'est la raison pour laquelle, les bureaux de tourisme de Murol et Saint-Nectaire sont ouverts en alternance sur la ½ journée en dehors des vacances scolaires.

Le Président rappelle que dans le cadre de la dotation initiale aucune compensation financière n'est versée par les communes de Murol et de Chambon sur Lac.

Le Directeur fait remarquer que comparativement à d'autres destinations, nos bureaux de tourisme ont une amplitude d'ouverture au public largement supérieure.

Mme CROZET propose d'installer des bornes d'information.

Le Directeur fait remarquer le coût élevé d'une borne (+/- 10 000 "). Mais une autre solution pourrait être envisagée : l'installation d'écrans avec vitrine tactile qui serait moins onéreuse. Une étude sera menée par l'Office de Tourisme.

Convention d'objectifs 2015-2017 : Analyse, réflexion et proposition du Conseil d'Administration à la Communauté de Communes du Massif du Sancy

Le Directeur rappelle que la prochaine convention d'objectifs entre l'Office de Tourisme du Sancy et la Communauté de Communes du Massif du Sancy va être rédigée pour les 3 prochaines années (2015 à 2017).

A ce titre, Monsieur Lionel GAY, Président de la Communauté de Communes s'est joint à l'assemblée.

Le Directeur rappelle le planning de réalisation de cette convention.

Après en avoir débattu avec le personnel de l'Office de Tourisme et le Conseil d'Administration, un projet de convention sera proposé au Bureau de la Communauté de Communes. Ce bureau proposera une version définitive de cette convention qui sera soumise au vote du Conseil Communautaire d'ici à la fin de l'année.

Le Directeur présente des pistes d'évolution de la convention actuelle. Un débat s'instaure avec les administrateurs qui suggèrent d'autres évolutions possibles.

Ces propositions seront communiquées au Bureau de la Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h25.

Compte-rendu affiché le 1er octobre 2014.